

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Le 31 janvier 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Karim TENNAH, François GALLO, Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE, Claude MARMIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY.

Absents excusés : Manuel DE LAS CUEVAS, Roger MION.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 20 H 15.

### 1- Restes à réaliser.

Il s'agit des travaux engagés (devis signés) et effectués en 2013 et dont le règlement n'interviendra qu'en 2014 (décalages de facturation). Ils sont au nombre de quatre :

a/ Facture de l'entreprise Régis Multiservices, pour la pose de la cloison entre la nouvelle salle des associations et les futurs bureaux de la Mairie ; montant 2 328,01 €.

b/ Facture AM2E pour le pré-câblage de cette cloison, pour un montant de 466,94 €.

c/ Facture AM2E pour la remise aux normes de l'installation électrique du préau (cour de la mairie) pour un montant de 566,27 €.

d/ Trop perçu Assainissement : montant 2 819,31 €. Les services de la Perception n'ont pas pu, techniquement, passer ces écritures en fin d'année. La facturation sera donc effectuée durant le premier trimestre 2014.

Ce qui représente un total de 6 180,53 €.

### 2/ Détermination de la date de vote du budget 2014.

Le budget est déjà prêt au niveau de la commune et du CCAS. Il reste le budget de l'eau à finaliser. La question se pose de voter le budget avant les élections municipales, ou bien d'attendre que celles-ci soient passées.

Dans un souci d'efficacité, et d'honnêteté envers l'éventuelle future équipe municipale si celle-ci venait à changer, nous décidons d'un commun accord de voter le budget à sa date habituelle, soit début-mars, afin de définir précisément les actions prévues ainsi que leur coût.

Synthèse rapide de l'année budgétaire 2013 : si l'on examine les résultats de 2013, on observe un solde positif réalisé de 37 062,14 € à rajouter aux excédents de 2012 (dépenses de fonctionnement 263 849,41, dépenses d'investissement 72 930,35, reste à réaliser début 2013 19 030,28 et recettes fonctionnement 315 928,99, recettes d'investissement 76 943,19). Ce bénéfice s'entend dépenses imprévues comprises : achat d'un tondo-tracteur, rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie par suite du départ du précédent locataire). Les chiffres seront confirmés après réception des comptes de gestion.

En ce qui concerne les travaux de la mairie, notre demande de subvention est bien prise en compte mais nous n'aurons la réponse que courant avril. Le conseil décide à l'unanimité d'engager les travaux sans attendre le résultat de cette demande de subvention, afin de gagner du temps. Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées concernant l'accès à la mairie et aux toilettes seront étudiés courant 2014.

Autres dépenses en vue : le remplacement du fourgon des employés communaux, le projet de réintégration des pompiers (dont il faudra remettre en état le matériel, fournir des tenues, assurer les visites médicales, etc...), les travaux de voirie prévus en vue du renforcement de la sécurité sur la voie publique, la réfection ou l'entretien de divers chemins communaux (dont le plus urgent est celui qui descend vers le Monument aux Morts), et puis, à réfléchir par la suite, l'entretien des chemins de randonnée, la réfection du chemin dévasté par les engins de débardage à Chaast, etc...

Il convient également de tenir compte des sommes engendrées par la construction du RPI et l'incidence du changement des rythmes scolaires dont les remboursements vont venir grever assez lourdement le budget de la commune dans les années prochaines (faudra-t-il en venir à augmenter les impôts ? Et dans quelle mesure?).

En 2014, nous mettrons à plat tous les travaux à effectuer obligatoirement en se projetant sur 5 ans, c'est-à-dire réfection de la rue des Combattants d'AFN, de la rue du Presbytère, de la rue de l'Eglise, du chemin des Usages, de la rue desservant les maisons situées à la sortie de Bucey direction Estissac. La commission Finances doit réfléchir aux priorités, la sagesse rendant ces travaux prioritaires sur d'autres actions d'embellissement ou de qualité de vie (projet à long terme d'une salle des fêtes par exemple). La réfection de la toiture de l'église fera également l'objet d'une étude approfondie.

Une réunion du maire et des adjoints aura donc lieu mi février, dès que les comptes de gestion seront fournis par la Perception.

### 3/ Travaux de la mairie.

Le projet d'aménagement de la mairie se poursuit : la salle des associations est presque terminée, les peintures ont été effectuées par les soins de Jean-Claude et d'Angélique, qui ont également repeint la salle du conseil, et vont poursuivre par la peinture des vestiaires du stade.

La salle des associations va se voir dotée d'une armoire de rangement fournie par l'association d'animation et à usage de celle-ci, ainsi que du matériel nécessaire à l'entretien du local, d'un portant avec cintres, de tentures aux fenêtres, Les normes de sécurité vont être contrôlées.

Règlement de la salle des associations : afin d'éviter tout problème de dégradation ou de non respect de certaines règles élémentaires liées à l'occupation de cette salle, un règlement a été mis en place et y sera affiché.

#### 4/ Questions diverses.

A/ Départ à la retraite de Jean-Claude Berost.

La date officielle est le 28 février et sa cessation effective d'activité déduction faite de son droit à congés sera le 11 février.

Une manifestation sera organisée en son honneur, au cours de laquelle les personnes ayant oeuvré avec lui tout au long de son activité d'employé municipal seront réunies autour d'un pot de l'amitié, et lui remettront un cadeau de départ.

B/ Organisation du travail d'Angélique.

Le contrat d'Angélique (actuellement subventionné à 75 %) est de 26 heures par semaine, M. le maire prévoit de l'adapter aux besoins saisonniers, soit 3 heures par jour en période hivernale, 4 heures en demi-saison et 4 heures et demie en période estivale. Les gros travaux occasionnels seraient confiés à une entreprise extérieure en cas de besoin.

C/ Courrier de l'ASPBO.

Un tableau fixé à l'intérieur de l'église ayant besoin d'une restauration urgente, l'ASPBO doit présenter un dossier de demande de classement de cette œuvre afin de pouvoir bénéficier d'une subvention (à hauteur de 80 %) pour l'exécution de ce travail.

Pour cela, il lui faut l'accord du conseil municipal, qui nous est stipulé dans un courrier dont François GALLO, son président, nous fait lecture.

Cet accord lui est donné de façon unanime.

D/ Gouttières de l'église.

Il y a lieu de procéder au nettoyage des gouttières de l'église (enlèvement des feuilles) afin d'éviter leur débordement entraînant des risques de dégradation due à l'humidité.

E/ Point sur l'eau.

L'approvisionnement en eau de la commune est assuré par le puits, qui aura besoin dans quelques années d'être restauré. La différence entre le débit d'eau sorti du puits, et la facturation effective des consommations ne doit pas excéder 20 % (ces 20 % représentant la consommation «non facturable» : robinets du cimetière, petites fuites, purges, manœuvres, s'il y a lieu, de pompiers, etc...). Si ce delta dépasse les 20 % la taxe peut être doublée. A l'avenir il faut donc surveiller la consommation, se prémunir contre les fuites, et commencer à réfléchir à la modernisation de notre système de distribution d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.